La Minerve

MUNICIPALITÉ
DE LA MINERVE

COMMUNIQUÉ

FIN DU RAMASSAGE DE BRANCHES SUITE AUX VENTS VIOLENTS

La Minerve, le 15 août 2022 – Suite aux vents violents du 1er juillet dernier,

la Municipalité de La Minerve a complété sa tournée de ramassage des branches

mises en bordure des chemins ayant été fortement touchés, et par conséquent,

met fin à ce service de ramassage d'urgence en date d'aujourd'hui.

Comme cette offre de service a pris fin, les propriétaires qui souhaitent encore

se débarrasser de branches, doivent en disposer directement au Complexe

environnemental de la Rouge (RIDR), situé au 688 chemin du Parc Industriel à

Rivière-Rouge. Nous vous invitons à consulter leur site Internet au :

https://www.ridr.qc.ca/site/ ou à les appeler au : 819 275-3205, afin de

connaître tous les détails et leurs heures d'ouverture. Le Complexe reçoit ces

branches gratuitement.

Nous tenons à vous informer que le fait de jeter des branches en bordure des

routes ou dans les virées municipales, constitue une infraction et est passible

d'amendes.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

- 30 -

Source et information :

Municipalité de La Minerve

Direction générale

Tél: 819 681-3380